



Le Mans, le 10 avril 2017

Prenez garde aux « faux bitumeurs »

Depuis une dizaine d'années, de « faux bitumeurs sévissent sur le territoire français.

Se présentant au domicile de particuliers, et même parfois au sein d'entreprises ou d'exploitations agricoles, ces démarcheurs proposent de refaire un chemin ou une cour en bitume pour un prix très attractif. Parmi leurs arguments de vente, sont souvent évoqués la possibilité de réaliser les travaux très rapidement ainsi que le faible prix demandé pour ce type de travaux qu'ils justifient par la provenance de leur goudron découlant du surplus prévu pour un chantier réalisé dans la région.

Ces travaux sont réalisés dans l'illégalité (travail non déclaré, tromperies sur la qualité...) et sont en outre de qualité médiocre. Le revêtement livré se dégrade rapidement avec l'usage quotidien et les intempéries.

Si de tels agissements n'ont pas encore été signalés dans le département, Nicolas Quillet, préfet de la Sarthe, incite à la plus grande prudence et invite les citoyens à adopter les réflexes suivants :

- ⇒ Renseignez-vous sur les sociétés ou les personnes qui se présentent à vous et vous proposent des travaux à des prix paraissant « trop attractifs » ;
- ⇒ Avant de signer, prenez un temps de réflexion. Lisez attentivement le contrat et ne remettez aucun règlement au titre d'une avance de frais ;
- ⇒ Au moindre doute, contactez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 ;
- ⇒ Pensez à relever la date, l'heure, le lieu et les éléments d'identification des véhicules : type, marque, couleur et surtout numéro d'immatriculation ;
- ⇒ Mémorisez la description physique des personnes suspectes ;
- ⇒ Enfin, si vous pensez avoir été victime d'un démarchage abusif, contactez votre brigade de gendarmerie.